



FICHE INSCRIPTION

POLE DANCE

BUNGEE DANCE

CERCLE AERIEN

76 rue Lamartine

69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

www.flyinpole.fr / ingrid@flyinpole.fr / 06.14.09.19.28

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Mail: _____

Facebook: _____

Personne à prévenir en cas d'urgence: Nom & Numéro

Certificat médical : aptitude à la pratique de la danse acrobatique aérienne
Validité moins de 3 mois

Pass 1 cours / semaine: définir jour - créneau - activité -----	720 €
Pass 2 cours / semaine: définir jour - créneau - activité -----	1 240 €

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école »
Règlement par chèque ou espèce - ordre: INGRID VAUTRELLE

Date:

Signature Elève:

REGLEMENT INTERIEUR

ART 1 - INSCRIPTION, PRATIQUE DES ACTIVITES

- 1.1 Le pass annuel est nominatif et non remboursable même en cas de maladie, grossesse, mutation, jour fixe et horaire fixe, pas possible de changer en cours d'année. Avant de pouvoir suivre un cours chez FLY IN POLE, l'élève doit fournir les documents cités ci-dessous 2
- Fiche d'inscription dûment remplie (téléchargeable sur le site de l'école ou à retirer au studio)
 - Certificat médical daté de moins de 3 mois avec la mention « apte à la pratique de la danse acrobatique et aérienne »
 - Attestation d'assurance de type responsabilité civile.
- 1.2 Les personnes blessées, enceintes ne sont pas autorisées à suivre un cours.
- 1.2 FLY IN POLE n'engage aucunement sa responsabilité dans le cas où une personne avec un état de santé cité ci-dessus participerait au cours.
- 1.3 Les bijoux et piercings doivent être retirés avant le début du cours.
- 1.4 Il ne faut appliquer aucun produit corporel gras (crème hydratante, huile, gommage) 24h avant.
- 1.5 Avoir une tenue adéquate: short et débardeur pour être à l'aise dans l'apprentissage, ainsi qu'une paire de chaussures à talon (lors des cours Sexy).

ART 2 - ACCES AUX COURS, VALIDITE

- 2.1 L'élève doit se présenter 5/10 min avant le début du cours.
- 2.2 En cas de retard de la part de l'élève, le professeur se réserve le droit de ne pas l'admettre en cours une fois celui-ci démarré. Passées 15 min de retard, aucun élève ne sera admis en cours.
- 2.3 L'élève doit participer aux cours de son niveau d'appartenance (débutant, intermédiaire, confirmé). Le professeur se réserve le droit d'autoriser l'élève à accéder à un cours ne correspondant pas à son niveau d'appartenance.
- 2.4 Aucun remboursement, ni total ni partiel, ne sera envisagé en cas de retard de la part de l'élève et/ou de son refus par le professeur.
- 2.5 L'inscription au cours est obligatoire au plus tard 24h à l'avance par tph 06.14.09.19.28 ou par mail ingrid@flyinpole.fr
- 2.6 Tout élève se présentant à un cours sans s'y être inscrit au préalable prend le risque de s'en voir refuser l'accès si le nombre de places disponibles s'avère insuffisant.
- 2.7 Tout cours entamé est dû dans son intégralité.

2.9 Validité :

Les bons cadeaux sont valables 6 mois à compter de leur date d'achat, pas d'échange ou de remboursement.

Dans le cadre de groupe EVJF et anniversaire, stages, toutes places non annulées au moins 7 jours avant est due.

- 2.10 La direction se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'élèves est inférieur à quatre. Le cas échéant, les dits élèves seront remboursés ou le cours ne sera pas décompté.
- 2.11 Toute présence à un cours, même en tant que simple spectateur, est considérée comme une inscription et donc soumise aux tarifs en vigueur, sauf accord exceptionnel de la direction.
- 2.12 En cas d'absence du professeur, la Direction fera tout son possible pour prévenir les élèves dans les meilleurs délais par téléphone, par mail ou à défaut par affichage sur les portes des locaux.
- 2.13 L'école sera fermée les deux semaines de vacances entre Noël et jour de l'An, deux semaines à la Toussain, deux semaines à Pâques et juillet/août ainsi que les jours fériés. La direction se réserve le droit de modifier ces périodes de congés. Ces cours ne peuvent pas faire l'objet d'une récupération dans le cadre des abonnements.

ART 3 - COMPORTEMENT

- 3.1 Les téléphones portables doivent être éteints ou mis en mode silencieux durant les cours.
- 3.2 A l'arrivée comme au départ, silence et discrétion sont de rigueur afin de préserver le bon déroulement des cours.
- 3.3 Pour d'évidentes raisons de santé et de sécurité, il est formellement interdit de participer à un cours en cas de consommation d'alcool, drogues ou autres stupéfiants dans les douze heures précédant le début du dit cours.
- 3.4 Le professeur et la direction se réservent le droit de refuser l'accès au cours à un élève qu'ils jugent sous l'emprise des substances évoquées ci-dessus.
- 3.5 Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir le bon déroulement du cours, ainsi que la convivialité du lieu.
- 3.6 Aucun comportement injurieux, raciste, sexiste, dégradant, violent... ne sera toléré.
- 3.7 Tout comportement considéré comme désobligeant, nuisible au bon déroulement du cours, sera sanctionné en premier lieu par un avertissement verbal direct, puis par une exclusion du cours sans possibilité de remboursement.
- 3.8 Un refus définitif d'admission dans les locaux de FLY IN POLE Lyon sera prescrit en cas de persistance de cet état de fait.

ART 4 - LOCAUX, CONSIGNES DE SECURITE

- 4.1 Les élèves, intervenants et professeur sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre les risques d'incendie et d'en respecter les consignes.
- 4.2 Les chaussures de ville sont strictement interdites dans la salle de danse.
- 4.3 Il est interdit de manger dans l'espace de danse.
- 4.4 Le matériel mis à la disposition des élèves doit être respecté suivant les conditions d'utilisation définies sur place.
- 4.5 Il est interdit d'utiliser les barres de pole dance ainsi que l'ensemble du matériel en dehors des heures de cours ou de location de salle.
- 4.6 Les salles de cours, vestiaires et sanitaire doivent être laissés dans un état d'ordre et de propreté convenable.
- 4.7 Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux.
- 4.8 Il est interdit d'y introduire des animaux.
- 4.9 Les règles de bon voisinage et de vie en communauté, et notamment le respect d'autrui, doivent être scrupuleusement respectées.

ART 5 - RESPONSABILITE

- 5.1 FLY IN POLE ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique de l'activité ainsi que des vols ou de la détérioration des effets personnels que pourraient subir les élèves, professeur et intervenants.
- 5.2 A ce titre, les personnes souhaitant être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire les démarches nécessaires auprès de leur compagnie d'assurance.